

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 Juillet 2025 à 20 heures 30

Le Sept du mois de juillet 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de Madame Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1^{er} juillet 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 1^{er} juillet 2025.



La séance est ouverte à 20 heures 30 par Madame Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **39**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **08**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **08**

Nombre de membres absents : **0**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à	* Départ
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>				
*ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>				Après le vote de la délibération n° 35
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>				
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>				
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>				
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>				
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>				
*COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>				Après le vote de la délibération n° 36
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>				
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>				
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>				
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>				
DUBOURGUAISS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>				
*DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>				Après le vote de la délibération n° 36
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>				
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>				
*FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>				Après le vote de la délibération n° 36
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>				
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>				
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>				
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>				
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>				
*LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			Après le vote de la délibération n° 35
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>				Après le vote de la délibération n° 35
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD	
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Sabrina LABROUSSE	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>				

LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>				
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre Henri GALLIER	
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>				
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>				Après le vote de la délibération n° 37
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>				
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>				
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON	
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>				
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>				
*PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>				Après le vote de la délibération n° 36
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>				
RENAULT Dimitri		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS	
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>				
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN	
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>				
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>				
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>				
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>				
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		Michel LELARGE	

Décisions municipales prises depuis le dernier conseil municipal :

MAI 2025					
74	15.05.2025	VN24008 Travaux d'aménagement de la "Rue de la Cour de Couloncles et de la rue des Corvées" à Couloncles, commune déléguée de Vire Normandie - DC4 MODIFICATIF AER			
75	21.05.2025	Marché n° VN25027A rénovation des sanitaires et des cages d'escalier de l'école Castel de Vire Normandie - lot 01 - Plomberie			
76	21.05.2025	Marché n° VN25027B rénovation des sanitaires et des cages d'escalier de l'école Castel de Vire Normandie - lot 02 - Maçonnerie et carrelage			
77	21.05.2025	Marché n° VN25027C rénovation des sanitaires et des cages d'escalier de l'école Castel de Vire Normandie - lot 03 - Cloisons et menuiseries intérieures			
78	21.05.2025	Marché n° VN25027D rénovation des sanitaires et des cages d'escalier de l'école Castel de Vire Normandie - lot 04 - Peinture et sols PVC			
79	27.05.2025	Marché n° VN25015 - Contrat de maintenance préventive des équipements de cuisine			
JUIN 2025					
80	03.06.2025	VN24056 aménagement VRD dans les Monts de Vaudry : avenant 1			
81	03.06.2025	VN24056 aménagement VRD dans les Monts de Vaudry : avenant 2			
82	03.06.2025	Marché n° VN 25028 – Maintenance du massicot de la Médiathèque de Vire			

84	05.06.2025	Marché n° VN25033 - Contrat de désenfumage
85	05.06.2025	Marché n° VN 25034 - Signature d'une convention de service d'achat centralisé avec le RESAH N° 2023-R082
86	05.06.2025	Signature d'un bail à usage d'habitation entre la commune de Vire Normandie et Monsieur Christophe FAUCHET-CHOLET et Madame Sylvie BIGOUIN
88	06.05.2025	Signature d'une convention pour autorisation d'une servitude d'ancrage au 21, 23 et 25 Rue Chaussée à Vire Normandie (14500) au profit de la Commune de Vire Normandie
89	10.06.2025	VN24059 Aménagement de la rue de l'Eglise et de la rue de St-Sever à St-Germain-de-Tallevende – DC4 entreprise GROUPE HELIOS
90	10.06.2025	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Les Grands Théâtres pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker
91	12.06.2025	Mise à disposition d'une partie des locaux de l'immeuble JEANNIN
92	17.06.2025	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association Les Sourdines à L'Huile pour l'organisation d'un concert à La Halle Michel Drucker.
93	17.06.2025	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association « Comme sur des roulettes » pour l'organisation d'un concert à La Halle Michel Drucker
94	17.06.2025	Marché n° VN 25029 – Prestation de service vétérinaire pour le chenil-fourrière de Vire
95	17.06.2025	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'USMV
96	17.06.2025	Signature d'une convention avec la direction des services de l'Éducation Nationale du Calvados relative à l'organisation des Orchestre à l'École dans les établissements Castel, Malraux et Jean Moulin

Discussion début de séance

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Madame Lyliane MAINCENT.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro	Titre du point	Rapporteur
Commune de Vire Normandie		
I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ		
2025/07/07 1.	Installation d'un Conseiller Municipal	
2025/07/07 2.	Composition des conseils des communes déléguées – Modification	Madame la Maire
2025/07/07 3.	Rapports d'activité des délégataires de services publics : - Réseau de chaleur urbain - Centre aquatique Aquavire - Marché – Société Mandon - Urban Connect	Gilles MALOISEL Gilles MALOISEL Lucien BAZIN Philippe MALLÉON

II. FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES

	Finances	
2025/07/07 4.	Contribution Fonds de Solidarité Logement 2024	
2025/07/07 5.	Actualisation de l'Autorisation de Programme rénovation énergétique dans les écoles	
2025/07/07 6.	DM 1 Budget principal	Annie ROSSI
2025/07/07 7.	DM 1 Lotissement la Clé des champs Roulloirs	
	Marchés publics	
2025/07/07 8.	Marché achat de columbarium	
2025/07/07 9.	Lancement d'un marché de recrutement de Maîtrise d'œuvre du Cinéma	

III. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE

	Cinéma – La Halle - Conservatoire	
2025/07/07 10.	Paiement via le dispositif « Atout Normandie » dans trois structures culturelles de la commune	Marie-Claire LEMARCHAND
	Enseignement	
2025/07/07 11.	Tarifs de services périscolaires 2025-2026	Nadine LETELLIER/Valérie OLLIVIER
2025/07/07 12.	Désaffection de locaux scolaires	Nadine LETELLIER

IV. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION

2025/07/07 13.	Avenant prolongation convention VN-IVN 2021-2022	
2025/07/07 14.	Coût horaire 2024 facturation des prestations de services	
2025/07/07 15.	Convention 2024 VN-IVN Communication	Régis PICOT
2025/07/07 16.	Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs de vire Normandie	

V. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE

	Urbanisme	
2025/07/07 17.	Cession de l'ancien presbytère de Neuville	Lucien BAZIN
	Habitat	
2025/07/07 18.	Aide à l'accession à la propriété (pour la construction neuve) : subventions	Nicole DESMOTTES

Communes déléguées

Commune déléguée de Vire

2025/07/07 19.	Projet de référencement au Guid Asso	Marie-Noëlle BALLÉ
2025/07/07 20.	Attribution de subventions aux associations	Marie-Noëlle BALLÉ/Philippe MALLÉON
2025/07/07 21.	Relogement de l'Espace de Vie Sociale du quartier Léonard Gille	Marie-Noëlle BALLÉ

		Commune déléguée de Couloncés	Gilles MALOISEL
2025/07/07	22.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 10)	
2025/07/07	23.	Renouvellement de projecteurs stade de foot Couloncés	
		Commune déléguée de Roullours	Michel LELARGE
2025/07/07	24.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 1)	
2025/07/07	25.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 2)	
2025/07/07	26.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n°10)	
2025/07/07	27.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n°12)	
2025/07/07	28.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 17)	
2025/07/07	29.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 18)	
2025/07/07	30.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 20)	
		Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende	Martine ROBBES
2025/07/07	31.	Lotissement « Les Ecrins Verts » - Option d'achat – lot n°1	
2025/07/07	32.	Lotissement « Les Ecrins Verts » - Option d'achat – lot n°9	
		Commune déléguée de Truttemer le Grand	Pierre-Henri GALLIER
2025/07/07	33.	Convention de défense incendie	
2025/07/07	34.	Convention de défense incendie	
		Commune déléguée de Vaudry	Corentin GOETHALS
2025/07/07	35.	Effacement des réseaux « Le Gage » - Étude définitive	

Commune de Vire Normandie

VI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ

2025/07/07	36.	Election du maire délégué de la commune déléguée de Vire	Madame la Maire
2025/07/07	37.	Fixation du nombre d'adjoints au maire délégué de Vire	
2025/07/07	38.	Election des adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Vire	

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Mai 2025 a été adopté à l'unanimité.

Samuel BINET est nommé secrétaire de séance.

La liste des pouvoirs est donnée.

Madame la Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'étudier la délibération sur table numéro 39. L'assemblée délibérante accepte.

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

1	Installation d'un Conseiller Municipal	Le Conseil Municipal prend acte
---	--	---------------------------------

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Monsieur Serge HAMEL indique que son arrivée dans l'assemblée se fait dans des circonstances tristes et pénibles. En parlant de Madame Lyliane MAINCENT, il évoque sa sagesse, sa philosophie, son art de vivre et sa propriété à la campagne. C'était une personne avec beaucoup de convictions, un petit peu rebelle.

Le concernant, il souhaite agir, en tant que conseiller municipal, en pensant aux générations futures et à la défense de l'environnement.

Il remercie les conseillers municipaux de l'accueillir.

Madame la Maire lui souhaite la bienvenue.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de M. HAMEL

2	Composition des conseils des communes déléguées – Modification	Le Conseil Municipal prend acte
---	--	---------------------------------

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle composition des conseils communaux.

<p>3</p> <p>Rapports d'activité des délégataires de services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau de chaleur urbain - Centre aquatique Aquavire - Marché – Société Mandon - Urban Connect 	<p>Le Conseil Municipal prend acte</p>
---	--

Monsieur Gilles MALOISEL, Monsieur Lucien BAZIN, Monsieur Philippe MALLÉON : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal prend acte des différents rapports d'activités pour l'année 2024.

<p>4</p> <p>Contribution Fonds de Solidarité Logement 2024</p>	<p>Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0</p>
---	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur le versement de 3 090,09 € au titre du FSL 2024.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

<p>5</p> <p>Actualisation de l'Autorisation de Programme rénovation énergétique dans les écoles</p>	<p>Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0</p>
--	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'actualisation des AP/CP,
 - De préciser que les crédits de paiement sont inscrits au Budget 2025,
 - D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à transmettre et à signer les documents nécessaires pour une demande de prêt Edurénov auprès de la Banque des Territoires, à hauteur de la globalité de l'opération soit 3 200 000€, dans les conditions décrites ci-dessus.
 - D'autoriser Madame la Maire, en fonction de l'éligibilité de l'opération aux dispositifs d'aides publiques, à solliciter des demandes de subvention auprès des services de l'Etat, du SDEC et dans le cadre des appels d'offres des fonds européens et à signer tous les documents relatifs à ces demandes.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

6	DM 1 budget principal	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	-----------------------	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur la décision modificative n° 1 du budget principal.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

7	DM 1 Lotissement la Clé des champs Roullours	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur la décision modificative n° 1 du budget du lotissement la Clé des champs à Roullours
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

8	Marché achat de columbarium	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	-----------------------------	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre relatif à la fourniture et la livraison de cases de Columbarium pour les cimetières de Vire Normandie
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre relatif à la fourniture et la livraison de cases de Columbarium pour les cimetières de Vire Normandie ainsi que tout document y afférent
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

9	Lancement d'un marché de recrutement de Maitrise d'œuvre du Cinéma	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de passation du marché relatif à la mission de maitrise d'œuvre pour le projet d'extension du cinéma Le Basselin.
- D'autoriser le lancement de cette consultation (phase candidature),
- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer les pièces du marché relatif à la mission de maitrise d'œuvre pour l'extension du cinéma Le Basselin, ainsi que tout document y afférent
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

10	Paiement via le dispositif « Atout Normandie » dans trois structures culturelles de la commune	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Marie-Claire : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le cinéma Le Basselin, la Halle Michel Drucker et le conservatoire à accepter les paiements via le dispositif « Atout Normandie ».
- De donner tous les pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente décision.

11	Tarifs de services périscolaires 2025-2026	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Valérie OLLIVIER : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'appliquer une hausse de 1.9% des tarifs pour l'année scolaire 2025-2026
- D'instaurer une grille tarifaire avec majoration en cas de réservation hors délai

- D'appliquer un tarif majoré unique
 - De donner tous les pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente décision.
-

12	Désaffectation de locaux scolaires	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	------------------------------------	---

Madame Valérie OLLIVIER : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de la désaffectation scolaire partielle :

- Des bâtiments périscolaires des écoles St Exupéry et P.M.F ;
 - D'un espace non utilisé de l'école Jean Moulin, sans empiéter sur les espaces pédagogiques, afin de permettre l'accès sécurisé aux anciens logements de fonction et la création d'une zone de stationnement sécurisé pour les rencontres sportives au stade Pierre Compte. (cf plans en annexe)
 - De donner tous les pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente décision.
-

13	Avenant prolongation convention VN-IVN 2021-2022	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Maire avait accepté de se réseoir à statuer, ce qui a permis d'éviter des désagréments juridiques.

Les conditions de facturation pour la commande publique sont modifiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la maire ou son représentant à signer l'avenant avec la Communauté de Communes,
 - De donner tous les pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente décision.
-

14	Coût horaire 2024 facturation des prestations de services	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Il s'agit de régulariser. Monsieur Régis PICOT souligne les années perdues à ne pas facturer le service à sa juste valeur.

Il appelle la Présidente de l'IVN à se saisir personnellement de ce dossier.

Monsieur Serge COUASNON demande s'il y aura une régularisation sur les volumes horaires précédents. La réponse est oui, c'est prévu en septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur les montants susmentionnés.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

15	Convention 2024 VN-IVN Communication	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--------------------------------------	---

Monsieur Régis PICOT: Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant de signer la convention avec la Communauté de Communes.
 - De donner tous les pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente décision.
-

16	Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs de vire Normandie	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Régis PICOT: Lecture de la délibération

Monsieur Serge COUASNON fait remarquer que, selon lui, le tableau est illisible. Il souhaite savoir le nombre d'emplois dans la commune de Vire Normandie. Monsieur Régis PICOT se tourne vers l'administration et le Directeur Général des Services pour une première réponse à ce sujet.

Le Directeur Général des Services indique à l'assemblée que l'effectif de la collectivité est de l'ordre de 360-370 emplois. Il précise qu'il donne ce chiffre pour donner un premier niveau de réponse, mais que le décompte dépend de la question de savoir si l'on veut compter le nombre d'emplois permanents uniquement, ou non permanents également, le nombre d'agents titulaires ou bien les contractuels également. On peut raisonner aussi en postes équivalents temps plein, ce qui est une autre approche. Il propose au Maire et à ses adjoints de faire passer une information écrite synthétique sur ce sujet pour un prochain Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs à la délibération de la manière suivante :

- En supprimant les emplois suivants (surlignés en rouge dans le tableau des effectifs)
 - En mettant à jour les intitulés de poste des différents emplois (surlignés en bleu).
 - En créant les emplois suivants (surlignés en vert dans le tableau des effectifs)
-
- DRH Adjoint : création du poste dans le cadre de la réorganisation de la DRH
 - Assistant administratif (à la DST) : création du poste à la DST dans le cadre de la réintégration d'un agent du Syndicat des Eaux
 - Chargé de la domanialité et de l'inventaire : création du poste à la DST dans le cadre de la réintégration d'un agent du Syndicat des Eaux
 - Responsable communication : modification de l'intitulé de poste en Responsable de la communication et évènementiel
 - Professeur de flûtes : augmentation de la quotité de travail de 6h à 8h mensuelles
 - Professeur de saxophone et de clarinette : augmentation de la quotité de travail de 14h à 15.5h mensuelles
 - Professeur de trompette : augmentation de la quotité de travail de 6h à 7h mensuelles
 - Professeur de violon : augmentation de la quotité de travail de 9h à 10.5h mensuelles
 - Professeur de trombone : augmentation de la quotité de travail de 6h à 8h mensuelles
 - Chargé de recrutement : changement d'intitulé de poste et périmètre (anciennement assistant RH)
 - Conseiller en prévention et responsable sécurité incendie : ouverture du poste aux grades d'adjoints techniques pour permettre une mobilité interne
 - Agent de cuisine polyvalent : harmonisation des intitulés de poste à la cuisine centrale
 - Second de cuisine : ouverture du poste aux grades de techniciens et agents de maîtrise pour valoriser le poste et permettre la progression de la carrière
 - Référent de la production maraîchère : ouverture du poste aux grades d'agents de maîtrise pour valoriser le poste et permettre la progression de la carrière
 - Secrétaire de mairie déléguée : ouverture du poste aux grades de rédacteurs pour valoriser le poste et permettre la progression de la carrière
 - Technicien projectionniste / caissier : ouverture du poste aux grades d'adjoint administratif pour permettre une mobilité interne
 - Agent d'entretien (service éducation) : passage des quotités de travail des trois postes à 28h comme suit :
 - o Pour 2 postes : à partir du 1^{er} septembre
 - o Pour 1 poste : à partir du 1^{er} octobre
-
- D'autoriser l'engagement des emplois et effectifs du tableau selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail.
 - Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

17	Cession de l'ancien presbytère de Neuville	Délibération reportée le 15.09.2025
----	--	-------------------------------------

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Monsieur Serge COUASNON : ce sera intéressant de faire un Inventaire de tous les biens immobiliers propriété de la commune avec leurs caractéristiques. Il y a une façon de gérer le bien collectif qui n'est pas satisfaisante.

Monsieur Lucien BAZIN : ce n'est pas bien de vendre une grande parcelle à bas prix. Il faut densifier.

Il y a eu un Schéma directeur immobilier, avec un travail important de fait en 2022.

Monsieur Serge COUASNON : le local des SDF a été vendu.

Monsieur Lucien BAZIN : il a été revendu.

Madame Nicole DESMOTTES : le logement a été considéré comme indigne.

Monsieur Serge COUASNON : il y a plusieurs personnes qui dorment dans la rue à Vire.

Madame Annie ROSSI : il faudrait demander une enveloppe supplémentaire aux ARS pour que les communes puissent exercer cette compétence d'accueil et d'hébergement d'urgence pour des personnes en grande précarité, dont la problématique relève souvent du social mais aussi du médical.

Madame Catherine MADELAINE explique la différence des situations.

Monsieur Pascal MARTIN souligne que beaucoup de situations relèvent de la psychiatrie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la cession de ce bien au prix de 150 000 € net vendeur,
- D'habiliter Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte et tout document se rapportant à cette vente.
- De donner tous les pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente décision.

18	Aide à l'accession à la propriété (pour la construction neuve) : subventions	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de la subvention concernant ce dossier,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 2000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

19	Projet de référencement au Guid Asso	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 46 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 1
----	--------------------------------------	---

Madame Marie-Noëlle BALLÉ: Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- D'autoriser la commune de Vire Normandie à réaliser les démarches pour le référencement de la direction auprès du réseau Guid'Asso
 - D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention d'autorisation en annexe
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

20	Attribution de subventions aux associations	Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
	USMV – Section basket	M. Serge HAMEL	Votants : 46 dont 8 pouvoirs Vote pour : 46 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
	USMV VIRE Handball		Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
	Association Haras du Moulin Neuf		Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
	Comité de Jumelage Vire Baunatal	Mme Annie ROSSI Mme Marie-Noëlle BALLÉ	Votants : 45 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
	Association du Football Virois	M. Pascal MARTIN	Votants : 46 dont 8 pouvoirs Vote pour : 46 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

	Quartier de l'Ecluse		Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 46 dont 8 pouvoirs Vote contre : 1 Abstention : 0
--	----------------------	--	---

Madame Marie-Noëlle BALLE/Monsieur Philippe MALLÉON : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De donner son accord sur ces différentes subventions aux associations.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

21	Relogement de l'Espace de Vie Sociale du quartier Léonard Gille	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Marie-Noëlle BALLE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De se prononcer sur l'opportunité de reloger l'E.V. S dans le local proposé par Inolya.
 - D'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette décision, notamment le contrat de location avec Inolya
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

22	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtrir (lot n° 10)	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 10, parcelle 187 ZC 99, avec TVA sur marge.
 - De l'autoriser à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de l'Office Notarial Virois dont le siège est situé 1211 rue de Caen à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

23	Renouvellement de projecteurs stade de foot Couloncés	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section d'investissement),
 - D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

24	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 1)	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 1, parcelle 545 ZB 126, avec TVA sur marge
 - D'autoriser la Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

25	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 2)	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 2, parcelle 545 ZB 127, avec TVA sur marge
- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.

- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

26	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n°10)	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 10, parcelle 545 ZB 135, avec TVA sur marge
 - D'autoriser la Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

27	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n°12)	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 12, parcelle 545 ZB 137, avec TVA sur marge
 - D'autoriser la Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

28	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 17)	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 17, parcelles 545 ZB 142 et 156, avec TVA sur marge

- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

29	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 18)	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 18, parcelle 545 ZB 143, avec TVA sur marge
 - D'autoriser la Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

30	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 20)	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 20, parcelle 545 ZB 145, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
 - D'autoriser la Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

31	Lotissement « Les Ecrins Verts » - Option d'achat – lot n°1	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Martine ROBBES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter de vendre la parcelle de terrain constructible E 1095 au prix de 22 218 euros
 - D'accepter que l'acte de vente soit signé à l'Agence Notariale Viroise, notaire de Vire.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la maire déléguée, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.
 - D'autoriser Madame la Maire déléguée ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

32	Lotissement « Les Ecrins Verts » - Option d'achat – lot n°9	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Martine ROBBES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Considérant l'avis favorable Bureau Municipal du 26 juin 2025,

- D'accepter de vendre la parcelle de terrain constructible E 1103 au prix de 22 632 euros
 - D'accepter que l'acte de vente soit signé à l'Agence Notariale Viroise, notaire de Vire.
 - De donner tous pouvoirs à Mme la maire déléguée, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.
 - D'autoriser Madame la Maire déléguée, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

33	Convention de défense Incendie	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--------------------------------	---

Monsieur Pierre-Henri GALLIER : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la démarche et de charger Monsieur le Maire délégué de Truttemer le Grand de gérer ces travaux et de procéder à la signature de ladite convention,

- De valider la prise en charge financière des travaux à hauteur de 2 088.50 € HT par la commune de Vire Normandie,
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

34	Convention de défense incendie	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--------------------------------	---

Monsieur Pierre-Henri GALLIER : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la démarche et de charger Monsieur le Maire délégué de Truttemer le Grand de gérer ces travaux et de procéder à la signature de ladite convention,
 - De valider la prise en charge financière des travaux à hauteur de 2 229.00 € HT par la commune de Vire Normandie,
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

35	Effacement des réseaux « Le Gage » - Étude définitive	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande,
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de la participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement),
- De s'engager à verser la contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 4 920,29 €.

- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

36	Election du maire délégué de la commune déléguée de Vire	Voir ci-dessous
----	--	-----------------

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Monsieur Gilles ALLEGRE : Nous ne voulons pas faire ingérence, et nous ne cautionnons pas le principe des communes déléguées.

Déclarations de candidatures de Monsieur Lucien Bazin, puis de Madame Cindy Coignard.

Intervention de Madame Cindy COIGNARD :

« Madame le Maire, chers collègues élus, Mesdames, Messieurs,

Il y a deux ans, je présentais ma candidature au poste de Maire de Vire délégué. J'annonçais qu'il fallait aller de l'avant dans un esprit constructif de collaboration et d'échanges pour continuer à travailler pour le territoire, ses habitants et l'intérêt général. Je suis toujours dans un esprit d'apaisement pour la suite.

Lucien, tu nous rappelles dans ta candidature que pour le respect de la charte, il faut qu'un maire soit issu de la commune déléguée à laquelle il appartient. Cette charte qui, je le rappelle, demande à "conserver un principe de confiance mutuelle se traduisant par une non-remise en question des propositions de délibérations des communes déléguées". Je demande, et en ce sens, tu devrais demander aussi, que les élus de Vire Normandie ne prennent pas part au vote et que seuls les élus de Vire délégué votent.

Ce soit, je suis tout de même curieuse de voir si Pascal Martin aura donné son mot d'ordre habituel de s'abstenir et de ne pas prendre part au vote. Oui, je suis curieuse de voir si à 9 mois des élections municipales, il va suivre sa ligne directrice tant de fois clamée pour se dissocier de la majorité, ou bien si sa position confirmara quelques retournement incompréhensibles d'intérêts communs motivés par une alliance toute aussi fausse et purement démagogique à l'approche de mars 2026.

Je maintiens ma candidature ce soir, en espérant que soient respectés les valeurs et principes avancés par tous ».

Intervention de Monsieur Lucien BAZIN :

« Chers Collègues

A quelques minutes du vote devant élire un nouveau maire de Vire Délégué, je voudrais avoir une pensée pour Lyliane qui nous a quittés après des mois de souffrances physiques mais aussi psychologiques.

Comme je viens de vous l'indiquer je sollicite votre vote pour m'élire maire délégué de la commune de VIRE

La démocratie c'est donner le choix et vous aurez à choisir entre deux candidats élus de Vire délégué comme le veut la charte qui a été signée entre les différentes communes lors de la création de Vire NORMANDIE

Avec ma candidature, ce choix vous donne la possibilité de continuer à faire évoluer des compétences trop longtemps figées sur VIRE délégué alors que ces compétences concernent l'ensemble de notre territoire, je pense entre autres aux sports, au centre socioculturel, voire aux associations ce qui permettra aux prochains élus d'avoir un environnement « un peu moins compliqué à comprendre au niveau organisationnel » et une situation claire tout en laissant une place importante aux communes déléguées

Mon objectif c'est aussi continuer à porter les projets de Vire délégué et terminer ce mandat plus sereinement que ces trois dernières années portées sur l'intérêt de la collectivité au sens large du terme et non celle d'objectifs personnels

J'entends déjà ici et là parler de cumul de fonctions que je ne pourrai suivre tous les dossiers, et bien, à ceux-là je peux leur dire que j'ai encore de la ressource, et que cette tâche je suis prêt à l'assumer pendant les quelques mois qui nous séparent du nouveau mandat municipal.

Je vous remercie de votre confiance. »

Madame Cindy COIGNARD demande que seuls les élus de Vire délégué votent.

Monsieur Pascal MARTIN : il estime qu'il vient d'être un peu agressé verbalement, et note que la campagne pour les municipales de 2026 semble commencer déjà. J'ai une pensée pour Madame Lyliane MAINCENT. Je pensais qu'on allait pouvoir aller au bout du mandat sans voter à nouveau pour l'élection d'un Maire délégué.

Je ne souhaite pas aller dans des propos de campagne. J'ai confiance dans Vire Normandie et ses habitants pour la dynamique du territoire, ses projets et son avenir. La charte a des failles certes. Notre groupe va participer au vote et apportera son soutien à Monsieur Lucien BAZIN.

Monsieur Philippe MALLÉON : le nuage s'est dissipé concernant les alliances pour les élections de 2026. C'est étonnant après les critiques systématiques de la majorité (finances pas saines etc.). Il évoque le cumul des mandats en parlant des différentes responsabilités de Monsieur Lucien BAZIN (Président Mission locale, Conseiller Départemental, Collines de Vire Normandie...). Il fait référence à une réunion de majorité de Vire délégué au cours de laquelle Monsieur Lucien BAZIN n'avait pas fait connaître son souhait de se porter candidat.

Beaucoup de débats s'ensuivent autour de la charte et de son respect ou non respect.

Monsieur Philippe MALLÉON insiste sur le fait que l'avenir se clarifie sur 2026.

Monsieur Pascal MARTIN demande à ce que l'on élève le niveau et le débat, il souligne que de nombreux habitants ont hâte que ce mandat tumultueux prenne fin.

Monsieur Samuel BINET : je ne prendrai pas part au vote, je laisserai les élus de Vire délégué voter.

Madame la Maire rappelle le texte de loi.

Après avoir procédé à la vérification du respect du quorum, les membres du conseil municipal désignent les assesseurs suivants, étant précisé qu'ils doivent être au moins deux : Madame Valérie OLLIVIËR, Monsieur Eric DUMONT, Madame Jane PIGAULT.

Madame la Maire de Vire Normandie, présidente de la séance du conseil municipal de Vire Normandie invite les candidats à la fonction de maire délégué de la commune déléguée de Vire à se présenter. Il est précisé que la déclaration de candidature n'est pas obligatoire et qu'un conseiller peut être élu maire délégué sans s'être porté candidat à la fonction.

Candidat n°1 : Cindy COIGNARD

Candidat n°2 : Lucien BAZIN

Il est ensuite procédé au scrutin secret.

M. Samuel BINET ne prend pas part au vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	44
Nombre de bulletins blancs	1

Nombre de bulletins nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	42
Majorité absolue des suffrages exprimés	22

Candidat(s)	Nombre de voix
Candidat n°1 : Madame Cindy COIGNARD	13
Candidat n°2 : Monsieur Lucien BAZIN	29

Monsieur Lucien BAZIN ayant obtenu au premier tour de scrutin 29 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, Madame Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie et Présidente du Bureau, déclare Monsieur Lucien BAZIN élu maire délégué de la commune déléguée de Vire.

37	Fixation du nombre d'adjoints au maire délégué de Vire	Voir ci-dessous
----	--	-----------------

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Monsieur Lucien BAZIN propose de passer à 3 adjoints pour Vire délégué.

Madame Nathalie LE DRÉAU demande un éclairage sur le nombre d'adjoints souhaité par Monsieur Lucien BAZIN, puis s'emporte avant de décider de quitter l'assemblée.

Des questions se posent sur les astreintes.

Il y a aussi des projets de passage de certaines compétences qui seraient gérées à l'avenir au niveau de Vire Normandie, comme la compétence Sports.

Nombre de bulletins dans l'urne	39
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	35
2 adjoints	1
3 adjoints	27
4 adjoints	7
5 adjoints	0
6 adjoints	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents, décide :

- De fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Vire.
-

38	Election des adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Vire	Voir ci-dessous
----	---	-----------------

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

La Maire rappelle les règles légales inhérentes au vote.

Après avoir procédé au scrutin secret,

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	33
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue des suffrages exprimés	17

Liste	Nombre de voix
Liste déposée par le Maire délégué de Vire composée de : 1 - BALLÉ Marie-Noëlle 2 - COURTEILLE Jacques 3 - MOREL Marie-Odile	25

Madame la Maire fait lecture des résultats :

La liste de Monsieur Lucien BAZIN est élue à l'unanimité des suffrages exprimés soit 25 suffrages

39	Désaffection et déclassement de la parcelle cadastrée BO 408 en vue de sa cession	Votants : 36 dont 5 pouvoirs Vote pour : 36 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De constater préalablement la désaffection du domaine public de l'emprise cadastrée parcelle BO 408,
- D'approuver son déclassement du Domaine Public et son incorporation dans le domaine privé de la commune en vue de sa cession au prix de 433,5 € conformément à la décision prise lors du conseil municipal du 30 septembre 2024,
- D'habiliter Madame la Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document en vue de la mise en œuvre de la présente décision.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

La séance est levée à 1 heure.

Le secrétaire de séance,

Samuel BINET

